



CONSEIL BRUXELLOIS DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP
BRUSSELE RAAD VOOR PERSONEN
MET EEN HANDICAP



L'autonomie de vie des personnes en situation de handicap

COMPTE-RENDU DU COLLOQUE

Parlement bruxellois - 3 décembre 2025



Table des matières



Bruxelles

politiques

handicap

droits

autonomie

assistance

formation

logement

urbanisme

emploi

mobilité

adaptation

aménagement

1. Mot d'ouverture - Stéphanie Herman, Présidente du CPH → 5
2. Vivre de manière autonome : cadre conceptuel et institutionnel → 6
3. Témoignages de vie : déconstruire les stéréotypes → 7
4. Accessibilité : emploi, formation et espace urbain → 8
5. Assistance personnelle, plaidoyer par les pairs et autoreprésentation → 10
6. Panel politique : engagements et perspectives → 11
7. Mot de conclusion - Stéphanie Herman, Présidente du CPH → 13

Résumé



Cette journée de réflexion a été consacrée à l'effectivité de la vie autonome des personnes en situation de handicap à Bruxelles. Organisée par le Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap (CPH) à l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap, elle a rassemblé des experts, des associations, des témoins de vie et des représentants politiques autour d'un objectif commun : concrétiser des droits reconnus en autonomie réelle.

Les premières interventions ont posé le cadre : rappel des engagements européens et de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap, mise en évidence des freins récurrents (accessibilité insuffisante du bâti et des transports, parcours administratifs complexes, paradoxes des allocations, discrimination à l'emploi), et éclairage sur la complexité institutionnelle bruxelloise. Les témoignages ont montré que l'autonomie ne signifie pas absence d'aide mais maîtrise du soutien (qui aide, quand et comment), afin de préserver la liberté de choix et la participation sociale.

Le deuxième bloc d'interventions associatives a développé trois terrains clés : l'insertion des personnes sourdes via des dispositifs adaptés, l'accessibilité universelle des bâtiments portés par le Cawab, et l'inclusion dans l'enseignement supérieur grâce aux fonds d'impulsion de l'Ares. L'après-midi a approfondi l'assistance personnelle et l'autoreprésentation (GRIP, ENIL), en les replaçant dans le texte de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap.

Résumé



Le **panel politique** a échangé sur la nécessité d'une politique transversale assortie d'objectifs, d'échéances, de contrôles et, surtout, d'une réinstauration pérenne du Budget d'assistance personnelle (BAP).

Trois messages ressortent :

1. **L'autonomie est un droit et exige des moyens** – infrastructures accessibles, soutiens personnalisés, règles d'allocations compatibles avec l'emploi ;
2. **La gouvernance doit être coordonnée et fondée sur des données fiables** pour réduire le non-recours ;
3. **« Rien sur nous sans nous »** : les personnes en situation de handicap doivent être au cœur du diagnostic, des décisions et de l'évaluation. Des priorités sont fixées pour 2026 : réinstaurer le BAP, déployer un plan d'accessibilité intégrale et garantir les moyens d'une vie digne et autonome.

Le Conseil a veillé à mettre en place les conditions d'une participation la plus inclusive possible : interprétation en langue des signes disponible toute la matinée, sous-titres en direct sur écrans et smartphones, et interprétation français-néerlandais durant toute la durée de l'évènement.

L'intention du CPH était d'inscrire la journée dans une **logique de transformation** : faire de l'accessibilité un standard et de l'autonomie un droit réellement opposable, au travers d'échanges pluriels (expertise, expériences, politique) et de recommandations exploitables par les acteurs publics et associatifs.

1

Mot d'ouverture Stéphanie Herman, Présidente du CPH



Stéphanie Herman a posé un diagnostic lucide :

- La persistance d'une redirection trop rapide vers l'enseignement spécialisé ;
- L'insuffisance d'accessibilité des écoles et des lieux de travail ;
- Un accès limité à un emploi valorisant ;
- Un déficit d'aménagements raisonnables effectifs ;
- Le paradoxe d'un dispositif d'allocations d'intégration qui expose au risque de précarité dès lors que la personne choisit d'entrer sur le marché de l'emploi ordinaire.



Le point crucial : **travailler n'efface pas le handicap**. La préparation et le suivi des soins, l'organisation des transports, la gestion d'horaires souvent contraints constituent une 'double journée' qui doit être compensée. Le logement reste un verrou, entre impossibilité locative sans fiche de paie et exclusion du logement social pour cause de revenus, tandis que la culture et le commerce demeurent inégalement accessibles. D'où un appel à changer le regard et à généraliser l'accessibilité, afin que les personnes en situation de handicap disposent des moyens d'une vie décente.

2

Vivre de manière autonome : cadre conceptuel et institutionnel



Olga Martinez de Briones, représentant la Commission européenne, a rappelé le cadre européen qui sous-tend les politiques en faveur des personnes en situation de handicap. Elle a insisté sur les droits consacrés par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et par le Socle européen des droits sociaux, tout en soulignant des statistiques européennes encore défavorables en matière d'inclusion. Elle **a mis en avant le rôle stratégique des fonds européens comme leviers pour financer des interventions multidimensionnelles**, combinant infrastructures accessibles, services adaptés, innovation sociale et formation. Les guides européens pour l'emploi ont également été présentés comme des outils essentiels pour démystifier la notion d'« aménagement raisonnable » et accompagner les employeurs dans la mise en œuvre concrète de ces droits.

Louis Triaille, de l'Université Saint-Louis et UCLouvain, a ensuite décrit la complexité du fédéralisme bruxellois, marqué par la coexistence des politiques flamandes, francophones et bicommunautaires, ainsi que par des règles de priorisation et de non-cumul qui compliquent la lisibilité des dispositifs. Il a illustré ces fragilités par l'exemple du Budget d'assistance personnelle (BAP), dont l'histoire heurtée et les menaces actuelles révèlent des « trous de protection » lorsque des dispositifs sont supprimés ou mal transférés. Son plaidoyer **appelle à une optique transformative des services sociaux**, rompant avec une vision médicale du handicap, **et à une coordination renforcée entre niveaux de pouvoir** pour garantir la continuité des droits et éviter toute réinstitutionnalisation.

3

Témoignages de vie : déconstruire les stéréotypes



Les témoignages de **Paul Van Walleghem**, **Mathilde Cotman** et **Alice Jorge** ont donné une dimension humaine aux enjeux abordés. Ils ont mis en lumière la tension persistante entre, d'une part, les aides techniques innovantes qui promettent plus d'autonomie, et, d'autre part, la dépendance organisationnelle qui subsiste lorsque l'aide humaine reste standardisée et rigide.

Paul identifie trois piliers de sa vie autonome : l'accessibilité du logement, les aides techniques et l'aide humaine choisie et contrôlée par la personne handicapée via un Budget d'Assistance Personnelle (BAP) et non imposée par la logique collective des services institutionnalisés. Il ajoute que son [Master](#) en sociologie lui a permis de déconstruire la notion de grande dépendance et de rompre avec le sens commun qui fige la dépendance à l'opposé de l'autonomie.

Mathilde a ensuite partagé son parcours marqué par la construction patiente de l'autonomie : apprentissages progressifs, logements supervisés, et la possibilité de vivre en couple. **Alice**, quant à elle, a souligné notamment l'impact concret des horaires imposés par les soins à domicile sur la capacité à mener une vie étudiante, professionnelle et sociale, illustrant combien la flexibilité des besoins d'accompagnement est essentielle pour une inclusion effective.

Un fil conducteur se dégage clairement de leurs témoignages : **l'autonomie** ne signifie pas « se débrouiller seul », elle **repose sur le pouvoir de décider qui aide, quand et comment, dans une logique personnalisée et respectueuse**. Cette approche est indispensable pour éviter toute forme d'institutionnalisation subie, même lorsqu'elle se cache derrière des dispositifs présentés comme modernes.



4

Accessibilité: emploi, formation et espace urbain

L'organisation ***Info-Sourds Asbl*** a mis en lumière les défis liés à l'emploi et à la formation des personnes sourdes. Elle **a souligné la nécessité d'un enseignement bilingue, combinant la Langue des Signes Francophone Belge (LSFB) et le français**, ainsi qu'une pédagogie adaptée aux besoins spécifiques des apprenants sourds.

Les dispositifs de formation et d'accompagnement doivent être conçus par et pour les personnes sourdes, afin de garantir leur pertinence et leur efficacité.

Or, la demande pour ces services augmente fortement, tandis que les budgets restent constants, ce qui menace l'effectivité de l'insertion professionnelle et sociale.



4 Accessibilité: emploi, formation et espace urbain



Du côté de **l'accessibilité des bâtiments**, le **Cawab** a rappelé que l'accessibilité constitue un prérequis fondamental à l'inclusion. Malgré l'existence de normes pour les constructions neuves et les rénovations, **le bâti existant et de nombreux services publics échappent encore à des obligations systématiques**. Les contrôles demeurent insuffisants, ce qui freine la mise en œuvre réelle des droits. La proposition avancée est claire : fixer des objectifs précis, des échéances contraignantes et des budgets dédiés, tout en instaurant des mécanismes de contrôle efficaces, en s'inspirant des bonnes pratiques observées chez nos voisins européens.

Enfin, **l'Ares** a présenté les avancées dans l'enseignement supérieur grâce aux fonds d'impulsion, qui ont permis de financer des projets concrets tels que l'aménagement des cheminements PMR, la mise en place d'une signalétique adaptée, la création de toilettes accessibles, l'équipement des salles et l'acquisition de matériel pédagogique inclusif. Ces initiatives s'inscrivent dans un cadre rigoureux d'audit, de devis et d'évaluation par jury, garantissant la qualité des interventions et leur pérennité. L'objectif est de corriger les insuffisances existantes et d'inscrire l'inclusion dans la durée, en **transformant les campus en espaces réellement accessibles à tous**.

5

Assistance personnelle, plaidoyer par les pairs et autoreprésentation



Le témoignage de **Sofie De Schryver** a illustré l'importance d'une assistance personnalisée et continue, couvrant la communication, la mobilité, les rendez-vous et la vie sociale. Cette assistance, assurée par des assistants choisis et formés par la personne elle-même, constitue le fil rouge d'une vie autodéterminée, permettant d'étudier, de travailler et de participer pleinement à la société.

L'approche présentée par le **GRIP vzw**, via **Katrijn Ruts**, s'ancre dans l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap, qui consacre le droit de vivre de façon autonome et de participer à la société. Les principes clés incluent un **financement basé sur les besoins, un contrôle exercé par la personne, la formation des assistants par l'utilisateur, l'absence d'obligation de partager un assistant**, ainsi qu'un **soutien à la prise de décision** lorsque nécessaire. Toutefois, le constat est préoccupant : listes d'attente, budgets insuffisants et risques de réinstitutionnalisation. GRIP appelle donc à une stratégie claire et à des moyens à la hauteur des enjeux.

Enfin, **Nadia Haddad (ENIL)**, a rappelé les piliers de la vie autonome : autodétermination, autoreprésentation, désinstitutionnalisation et soutiens appropriés. Ces piliers couvrent des domaines essentiels tels que le transport, le logement, l'éducation, l'information, les revenus, l'emploi, le plaidoyer, les soins, la justice et le numérique. Elle a également **souligné l'importance de promouvoir des centres de vie autonome, dirigés par des usagers**, afin d'accompagner et de défendre des solutions concrètes fondées sur les droits, et non sur la charité.

6

Panel politique Engagements et perspectives



En présence de:

Aurélie Czekalski (MR) - **Karine Lalieux** (PS) - **Imane Belguenani** (Open VLD) - **Ilyas Mouani** (Vooruit)

Le panel a reconnu le **retard important de la Région bruxelloise** en matière d'accessibilité, d'emploi et de culture, soulignant la nécessité d'une approche transversale impliquant l'ensemble des ministères. Les échanges ont abordé plusieurs points clés :

- **Emploi** : débat sur l'efficacité des quotas par rapport aux incitations pour favoriser l'embauche des personnes en situation de handicap.
- **Accessibilité des transports** : amélioration des infrastructures (ascenseurs, quais adaptés, bus à plancher bas) et garantie de la continuité du service.
- **Accessibilité du bâti** : obligation légale assortie de contrôles effectifs pour éviter les manquements.
- **Budget d'assistance personnelle (BAP)** : considéré comme une nécessité absolue pour garantir l'autonomie.

6

Panel politique Engagements et perspectives



En présence de:

Aurélie Czekalski (MR) - **Karine Lalieux** (PS) - **Imane Belguenani** (Open VLD) - **Ilyas Mouani** (Vooruit)

La salle a vivement interpellé les responsables sur **plusieurs préoccupations** : la suppression annoncée du BAP au 1er janvier 2026, le recul des services de taxibus, les effets négatifs des transferts de compétences non compensés, ainsi que le manque de statistiques fiables pour piloter les politiques.

En réponse, **les élus ont exprimé plusieurs engagements** :

- Prioriser les secteurs liés au handicap, malgré les contraintes budgétaires.
- Intégrer systématiquement l'accessibilité dans les budgets des politiques sectorielles.
- Clarifier les circuits administratifs afin de réduire le non-recours aux droits.

Un consensus s'est dégagé autour de la **mise en place d'un plan transversal ambitieux**, comportant des objectifs chiffrés, des échéances précises et des mécanismes de suivi rigoureux pour garantir la mise en œuvre effective des droits.





7

Mot de conclusion

Stéphanie Herman, Présidente du CPH

En conclusion du colloque, **Stéphanie Herman, Présidente du CPH** a rappelé avec force que **l'autonomie est un droit fondamental**, porté tout au long de la journée par les témoignages des personnes en situation de handicap. Elle a souligné que ces voix, souvent trop peu entendues, ont exprimé avec une grande clarté l'urgence de mettre fin aux économies mal orientées et aux excuses répétées qui freinent l'accès réel aux droits. Pour elle, rendre l'inaccessible accessible n'est plus une ambition abstraite : c'est une nécessité immédiate. Elle a insisté sur le fait que ce n'est pas aux personnes en situation de handicap d'assumer le poids du handicap, mais bien à la société de garantir des conditions équitables. Le temps des analyses et des groupes de travail étant largement dépassé, elle a appelé à passer enfin à l'action.

La Présidente a ensuite formulé trois demandes prioritaires pour 2026, indispensables pour garantir la vie autonome et la participation pleine et entière des personnes concernées. Elle a ainsi réclamé, en premier lieu, la **réinstauration du budget d'assistance personnelle dès le 1er janvier 2026**, instrument essentiel pour permettre à chacun d'organiser son quotidien selon ses besoins réels. Elle a ensuite demandé la **mise en place d'un plan d'accessibilité intégrale dans tous les secteurs**, rappelant qu'il est absurde d'encourager à travailler, se former ou s'impliquer dans la société lorsque celle-ci demeure structurellement inaccessible. Enfin, elle a exigé **que soient donnés les moyens nécessaires aux personnes en situation de handicap pour vivre dignement et contribuer pleinement à la société**, comme tout citoyen.

Elle a enfin réaffirmé que la transformation attendue ne pourra advenir qu'en reconnaissant pleinement la parole et l'expertise des personnes en situation de handicap, et en les plaçant au centre de toute décision publique.